

--

Ce premier volume de la *Sorbonne Student Law Review - Revue juridique des étudiants de la Sorbonne* a été marqué par le référendum britannique du 23 juin 2016 portant sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, et ayant donné lieu au « Brexit », ainsi que l'élection de Donald Trump, le 8 novembre 2016, à la Maison Blanche. Ces deux événements, dont il n'est à ne pas douter qu'ils sont désormais historiques, ont emporté avec eux une série de réactions politiques et juridiques dont on ne cesse de discuter des incidences sur la course du monde. À cette occasion, le Pr. Frank Garcia (Boston College Law School) nous offre une analyse pointue sur l'impact de ces deux événements en droit international économique, une analyse d'autant plus profonde qu'elle fait écho, pour le cas de Donald Trump, au propos du Pr. Matthew Diller (Fordham Law School) quant aux pouvoirs effectifs du président des États-Unis dans l'ordre constitutionnel américain.

Au-delà de l'actuel président américain et du « Brexit », dont l'auteur de ces lignes a étudié la compatibilité constitutionnelle au regard du principe de suprématie parlementaire britannique, c'est bien la résurgence du « populisme » qui intrigue et fascine les auteurs, qu'ils soient politistes ou juristes. À cet égard, la revue s'est intéressée, à l'occasion d'une conférence, à l'outil de prédilection du recours au peuple, le référendum. Ainsi, sous la présidence de Mme Camille Gendrot (École de droit de la Sorbonne, EDS), le Pr. Pierre Brunet (EDS) nous a offert une approche critique de cet instrument de démocratie directe sur un plan théorique donnant par la même au propos de Mme Bérénice Bauduin (EDS), dont nous avons le plaisir de publier son premier travail en qualité de maître de conférences, une perspective des plus intéressantes, cette dernière s'étant intéressée aux référendums d'entreprises et leur compatibilité constitutionnelle.

Cette conférence a également été l'opportunité pour le Pr. Emmanuel Castellarin (Université de Strasbourg) de deviser sur la pratique du référendum dans le processus d'indépendance au regard du droit international public, une étude que nos lecteurs peuvent retrouver dans *Sécession et processus sécessionniste en droit international, européen et constitutionnel*, Paris, Institut Universitaire Varenne, 2017, sous la direction de Olivier Lecucq : « Le référendum, nouvel outil de droit international pour les aspirants sécessionnistes ? », pp. 63-79. Cette étude ne fut bien évidemment pas sans faire écho aux droits des populations autochtones dont on célébrait l'année dernière le dixième anniversaire de la déclaration éponyme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, occasion pour le Pr.

N. Bruce Duthu (Dartmouth College) d'offrir un état des lieux des droits des natifs américains au sortir de la présidence Obama et à l'aube de la présidence Trump.

L'analyse du Pr. Duthu, mêlant le politique au juridique, comme un constant rappel que l'un est consubstantiel à l'autre et réciproquement, n'est pas sans évoquer le mouvement des Critical Legal Studies dont le Pr. Allan Hutchinson (Osgoode Hall Law School) nous offre une éloquente étude sous forme d'introspection dans un style ayant fait sa renommée. L'étude du Pr. Hutchinson nous permet de prendre une distance critique face au phénomène juridique et met en relief l'immense difficulté des débats politico-juridiques inhérents aux débats de société, débats ayant été analysés par les travaux du Pr. Paolo Passaglia (Università di Pisa), du Pr. Mitja Kovac et de Mme Eva Erjavec (Université de Ljubljana) au travers respectivement des questions relatives à l'abolition de la peine de mort et celles relatives à la lutte contre l'inégalité en matière d'éducation.

Au-delà de ces questions à l'actualité brûlante, nous avons voulu promouvoir les travaux de M. Brook-Bekele Kidane, doctorant à l'Université de Genève, et de Me Amir Luzon, avocat en Israël, tous deux sur les modes alternatifs de résolution des différends, ainsi que ceux du Dr. Serge Surin (Université de Caen) sur le principe du silence valant acceptation en droit administratif français.

Ce premier volume n'aurait pas été possible sans le soutien des membres de l'École de droit de la Sorbonne auxquels j'adresse ma profonde gratitude, tout particulièrement au Pr. François-Guy Trébulle et à Mme Joan Divol, ainsi qu'à Mme Eléonore Claret et Mme Amélie Collin-Ruelle.

Je remercie bien évidemment nos auteurs pour leurs travaux de qualité, ainsi que M. Héctor Méndez et Mme Olga Giakouminaki pour leur aide précieuse.

C'est enfin aux membres fondateurs de la revue que je tiens à offrir mes derniers remerciements. La réussite de ce projet, commencé il y a de cela un an dans un café de la rue Soufflot, vous revient. Aussi, merci à Mme Giuliana Marino, M. Guillaume Pinchard, Mme Marianna Paschou, M. Valentin Depenne, Mme Camille Gendrot, M. Camille Martini, M. Victorien Salles et M. Paul Heckler pour l'excellence de vos contributions et plus que tout pour votre confiance et dévotion cette année durant.

Valentin Pinel le Dret
Rédacteur en chef de la Revue juridique des étudiants de la Sorbonne
Doctorant à l'École de droit de la Sorbonne